



Découverte après signature compromis - urgent

Par **COBOLE76**, le **08/06/2010** à **23:56**

Bonjour,rnrnNous avons signé un compromis pour l'achat d'un appartement dont la vente est fixée au 25 juin 2010. Nous venons de découvrir qu'un logement collectif (sur un terrain vendu apparemment à la commune par la résidence voisine) va être construit juste à côté, alors qu'a été mis en avant le fait qu'il n'y avait aucun vis-à-vis et le prix de l'appartement (plus élevé que la moyenne) justifié par la vue et les places de parking (qui risquent de se raréfier, le quartier étant déjà surpeuplé de véhicules).rnrnAvons-nous un recours avant la signature de la vente (baisse du prix, par exemple ou bien annulation de la vente) ou bien est-ce trop tard ?rnrnNous ignorons à l'heure actuelle si les vendeurs étaient informés de ce fait et avons demandé ce jour au Syndic les compte-rendus des réunions des 5 dernières années.rnrnMerci de votre réponseCordialementrnrnB-C

Par **fabienne034**, le **09/06/2010** à **08:42**

BONJOUR,rnrnil faut faire le constat du fait et le signifier chez le notaire rédacteur de l'acternrnpour tout savoir sur le compromis de venternrn<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **fif64**, le **10/06/2010** à **09:12**

Votre cas ne rentre pas dans les hypothèses de conditions suspensives.rnDonc si vous vous

retirez, le vendeur refusera certainement de vous rendre le dépôt de garantie. Il faudra alors aller au tribunal en expliquant que la vue était une condition essentielle dans votre acquisition, et que votre consentement a été vicié pour erreur sur les conditions essentielles du bien.